



1. Préavis d'attribution de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public indiquant à la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens à un fournisseur pré-identifié, permettant ainsi à d'autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en soumettant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne soumet un énoncé de capacités qui répond aux exigences énoncées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut alors procéder à l'attribution au fournisseur pré-identifié.

2. Définition du besoin

Le ministère de la Défense nationale a besoin de fournir : NIBS : N1670F, NNO : 1670-21-906-3423, PALETTES DE CARGAISON D'AVION, NCAGE : 35371  
Quantité : 135, Unité de distribution : chacune.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités que son produit/équipement/système (le cas échéant) répond aux exigences suivantes des éléments énumérés dans la partie 2 ci-dessus - Définition du besoin.

4. Ce marché est assujéti aux accords commerciaux suivants

- Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les marchés publics (AMP de l'OMC)
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne
- Accord global et progressiste de partenariat transpacifique (CPTPP)
- Accord de libre-échange Canada-Ukraine (CUFTA)
- Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni)
- Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)

5. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

L'équipement recherché par le ministère de la Défense nationale dans le cadre de ce marché (tel que décrit dans la partie 2) n'est fabriqué que par un seul fournisseur, Genaire Ltée. Genaire Ltée détient la propriété exclusive et les droits de propriété intellectuelle pour l'article énuméré dans la partie 2 ci-dessus.

6. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat en vertu du paragraphe 6(d) - « une seule personne est capable d'exécuter le travail ».

7. Exclusions et/ou motifs d'appel d'offres limités

Les exclusions et/ou raisons d'appel d'offres limitées suivantes sont invoquées en vertu du

L'article 513(b)(iii) du chapitre 5 de l'ALEC s'applique sur la base d'un appel d'offres limité lorsque les biens ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de biens ou de services alternatifs ou de substitution raisonnables en raison d'une absence de concurrence pour des raisons techniques.

L'article 15.10, paragraphe 2, point b), du CPTPP s'applique sur la base d'un appel d'offres limité dans la mesure où le bien ou le service ne peut être fourni que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe aucun bien ou service alternatif ou de substitution raisonnable en raison de l'absence de concurrence pour des raisons techniques.

L'article XIII b) de l'AMP-OMC s'applique sur la base d'un appel d'offres limité dans des circonstances où les biens ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et où il n'existe pas de biens ou de services de remplacement raisonnables en raison de l'absence de concurrence pour des raisons techniques.

10. 8. Titre de propriété intellectuelle

- Le titre de propriété intellectuelle découlant du contrat proposé reviendra à l'entrepreneur.

11. 9. Période du contrat proposé ou date de livraison

- La livraison des palettes doit commencer fin 2023 ou début 2024. La livraison échelonnée de 50, 50 et 35 palettes est acceptable.

10. Estimation des coûts du contrat proposé

La valeur estimée du contrat est de 1 316 250,00 \$ (TVH en sus).

11. Nom et adresse du fournisseur pré-identifié :

Genaire Ltée, 468, route Niagara Stone, Niagara-on-the-Lake, ON L0S 1J0.

12. Droit des fournisseurs de soumettre un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource identifiée dans le présent avis au plus tard à la date de clôture du présent avis. L'énoncé de capacités doit démontrer clairement comment le fournisseur répond aux exigences annoncées.

13. Date limite de soumission d'un énoncé de capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation des énoncés de capacités est le 17 juillet 2023 à 14h00 HAE.

14. Demandes de renseignements et soumission d'énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les déclarations de capacités doivent être adressées à :

Dany Lebel DAP 2-2-7

Courriel: [dany.lebel2@forces.gc.ca](mailto:dany.lebel2@forces.gc.ca)